

Comité syndical du 12 décembre 2023

PLPDMA

Vision stratégique partagée Plan d'actions & Prospectives 2024 - 2030

1. Contexte actuel et démarche
2. Des objectifs assignés
3. Vision stratégique à horizon
2030



région
**Nouvelle-
Aquitaine**

USTOM

CCES PLPDMA N°6 du 7 Décembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 033-253303499-20231212-D20231231-DE

SLOW



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 033-253303499-20231212-D20231231-DE

SLOX

Contexte actuel et démarche

1. Anthropologie des déchets
2. Contexte économique
3. Démarche stratégique à horizon 2030
4. Réalisations probantes de l'USTOM
5. Bilan des flux
6. Valorisation matière insuffisante



USTOM

1.1 Approche anthropologique occidentale

L'être humain s'est coupé de la nature...

...se laissant pervertir par la société de consommation
il n'assume pas ses « déchets »

- Avant 1850 : il vivait de manière frugale
- Durant la révolution industrielle : il s'est urbanisé
- L'industrie et l'économie ont pris le dessus sur l'intérêt commun et l'environnement

- Conséquences :
 - Les matières premières sont considérées comme inépuisables
 - Les citoyens sont tournés vers la consommation de masse
 - La consommation devient un signe de position et d'ascension sociale
 - L'environnement n'est pas respecté, considéré comme un dépotoir

**Le « déchet » est normalisé au détriment de la réparation et du réemploi...
= Création de décharges publiques et de centres d'incinération**



Avant le début 20^e siècle :
Production de déchets
marginale



Après les 30 glorieuses :
Production de déchets en
croissance exponentielle



1.2 Le recyclage : un faux ami qui dédouane l'humain de sa production de déchets

➤ Le recyclage a des effets vertueux mais il empêche dans un même temps la réduction des déchets

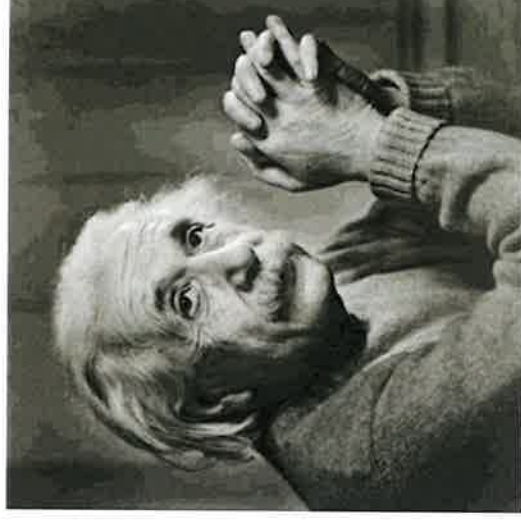
- L'effet rebond constaté
- Les industriels créent de nouvelles filières économiques :
 - pour les emballages à usage unique
 - pour les produits à obsolescence programmée avec les REP
- L'État impose une fiscalité sur cette nouvelle économie du tri :
 - TVA payée 2 fois par les citoyens
 - TGAP sur les filières d'élimination

➤ Focaliser sur les « petits gestes »...

... permet d'éviter la remise en question du système actuel

- Croire que la science et la technologie vont résoudre le problème est une illusion.
- Le déchet est le symptôme d'une cause plus vaste : le productivisme et le capitalisme.

Les syndicats de gestion des déchets sont réduits à rendre un service sacrificiel au moindre coût dans un déni général.



« On ne résout pas un problème avec le mode de pensée de ceux qui l'ont engendré. »

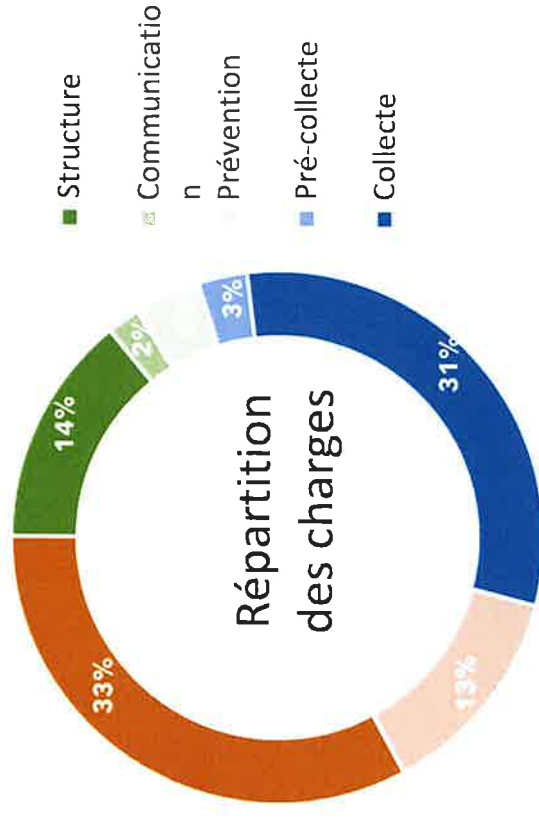
Albert Einstein

2. Le modèle économique du recyclage

- **L'évolution du coût de la prise en charge des déchets**
 - En 2022 : 11 M€ (VS 8M€ en 2013) soit +36% en 10 ans
 - Les coûts de structure : 20%
 - Les coûts de collecte : 34%
 - Les coûts de traitement : 45%
- **Dans un contexte inflationniste...**
 - ... le message « **trier pour réduire les coûts** » devient...
 - ... « **Trier pour limiter la hausse des coûts** »
- La part triée (emballage et verre) coûte 4 fois moins cher que l'OMR
- La part apportée en déchèterie coûte 50% moins cher que l'OMR
- TGAP : 18K€ en 2020 à 1M en 2025
- Les REP ne couvrent que 37% du coût global des déchets

L'Ustom (comme tous les syndicats de gestion de déchets)...

- ... une entité publique réduite à « un acteur économique » du recyclage
- ... percepteur de la fiscalité.

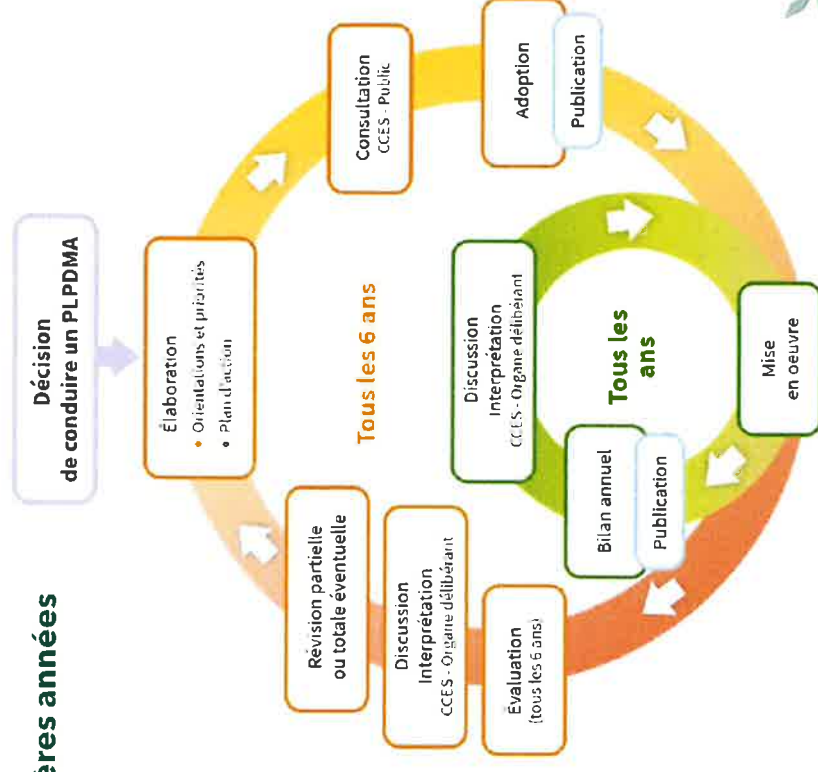


3. Le PLPDMA pour s'inscrire dans l'ambition collective

- Partager un diagnostic objectif des évolutions sur les 10 dernières années
- Définir la stratégie et les orientations à 2030 avec :
 - des objectifs opérationnels et mesurables
 - un plan d'actions par thématique avec des jalons de décision
 - partager les résultats et ajuster les actions
- Une démarche inclusive :
 - Lancement de la démarche votée par les élus le 5 juillet 2022
 - Inclusion avec 6 CCES sur les 12 derniers mois
 - Présentation pour validation aux élus le 12 décembre 2023
 - Réalisation de supports de communication début 2024

L'USTOM ne pouvant pas remettre en cause le modèle de production des déchets propose ici des solutions techniques économiques permettant de limiter les conséquences de ce modèle.

Le syndicat aligne sa vision et son plan d'actions sur les objectifs régionaux et nationaux.



4. Cinq grandes réalisations probantes sur 10 ans

- **L'ouverture d'une recyclerie en 2011**
 - La première en Gironde
 - L'exemple se généralise sur tous les territoires
- **Le passage à la redevance incitative en 2014**
 - Une des premières en France
 - En 2020, seulement 6% des habitants étaient en RI en Région Nouvelle-Aquitaine
- **L'application de l'extension des consignes de tri en 2020**
 - 3 ans avant l'obligation nationale
 - 3 ans avant les autres grands syndicats de Gironde
- **L'optimisation de la collecte en Porte à Porte en 2022**
 - Réduction de 18 à 15 levées par an
 - (80% des usagers utilisent moins de 12 levées)
- **La réduction des passages en déchèterie en 2022**
 - De 26 à 12 passages annuels
 - (95% des usagers passent moins de 12 fois / an)

L'USTOM : un acteur territorial proactif depuis sa création !



5.1 Une production de déchets stable et encore trop élevée

- **L'enjeu primordial du périmètre de collecte :**
 - 35 000 usagers pour 66 200 habitants (périmètre et mode de collecte sélective stabilisés depuis 2013)
 - Les 195 gros producteurs d'OMR représentent 30kg/hab/an sur le ratio global
 - Sans les gros producteurs affichés : 470kg/hab/an de DMA et 135 kg/hab/an d'OMR

Total du flux des DMA :

Ustom 2022 :

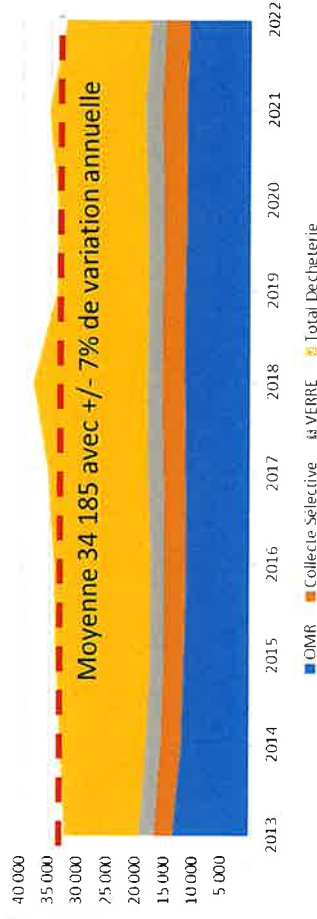
- 33 000 tonnes de déchets collectées et traitées
 - **Stable depuis 10 dernières années** (voir graphique)
 - Seulement 50% est valorisé à ce jour
- Total des DMA : 500 kg/hab/an (33 100 t) :
- Dont déchets du quotidien 271 kg /hab/an (17 922 t, soit 55%)
 - Dont **OMR collecté 165 kg/hab/an (10 862 t)**
 - Dont déchets occasionnels 229 kg /hab/an (15 178 t, soit 45%)

- **L'Ustom est plutôt bien placé par rapport moyenne en évitant les hausses moyennes des autres territoires :**

➤ **Moyenne Nouvelle Aquitaine 2022 (Zone rurale) : 626 kg/hab/an de DMA**

➤ **Moyenne Ademe France 2021 (Zone rurale) : 212 kg/hab/an OMR**

Stabilité de la production des DMA sur 10 ans (2013 à 2022)



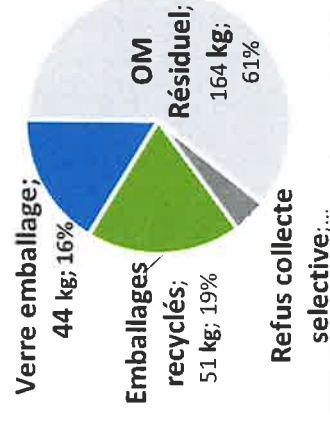
5.2 Baisse de 7% des déchets du quotidien depuis 10 ans

- Les OMR (+refus de la CS) représentent encore 65%

- Baisse de 20% en 10 ans
- Ils représentent encore 176kg/hab/an en 2022



Composition des déchets du quotidien en 2022



- Les valorisables ne représentent que 35% de la collecte :

- Ils ont augmenté de 12% en 10 ans
- 51kg/hab/an pour les emballages (+13% sur 10 dernières années)
- 44 kg/hab/an pour le verre (+10% sur 10 dernières années)

5.3 Zoom sur la collecte des emballages et du verre

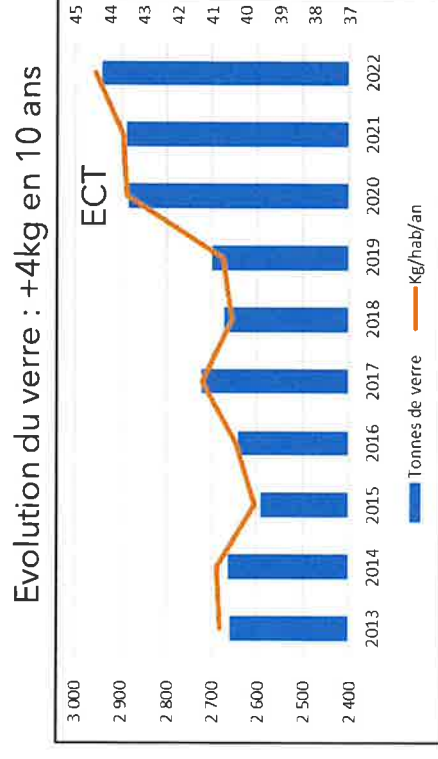
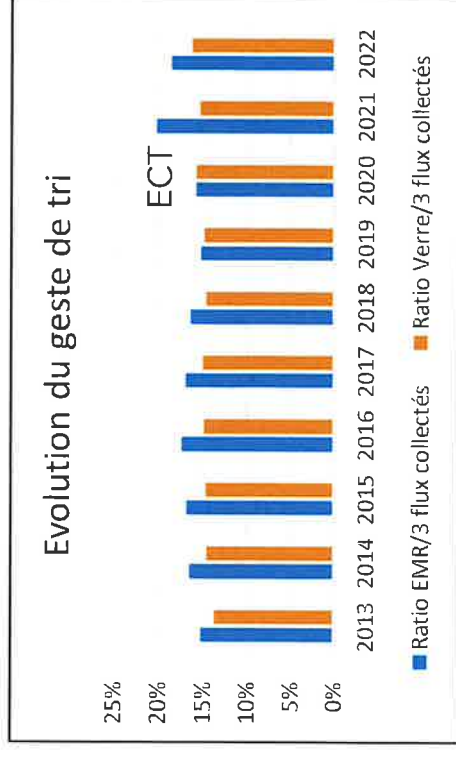
En mars 2020, l'extension des consignes de tri :

- a permis un saut de 13% du tonnage recyclé dès 2021 (grâce à l'augmentation du spectre des emballages admis)
- un saut de 10% sur le tri du verre

Il reste une part de tonnage refusé importante :

- Sur 62,2 kg/hab/an en collecte sélective (dont 18% de refus)
- Seulement 50,6kg/hab/an des emballages sont recyclés
- Dans le bac noir : il reste 58kg/hab/an d'emballages

- **Seulement 50% des emballages sont triés à ce jour, l'objectif pourrait donc être d'augmenter de 50% leur captage**



5.4 Des OMR qui contiennent encore 2/3 de matières valorisables

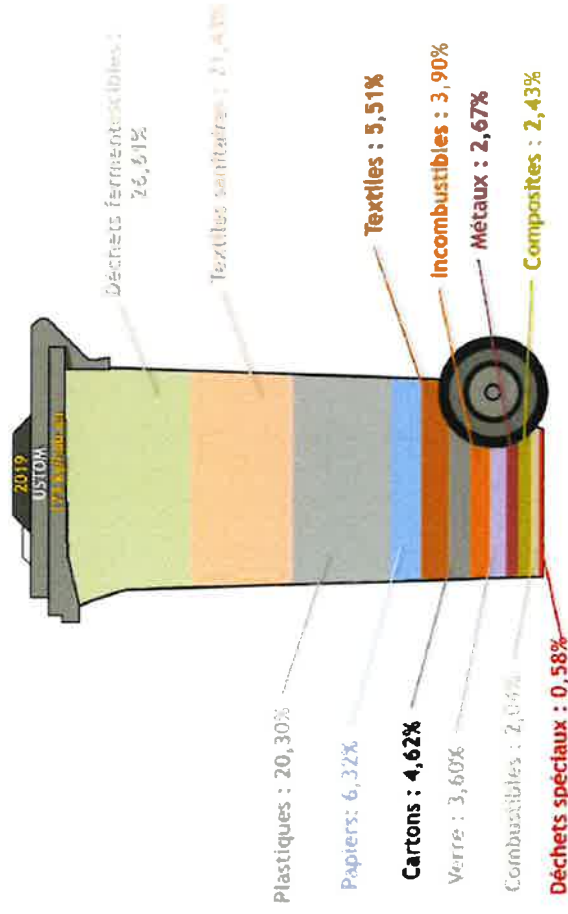
Cela représente un total de **109 kilos de matières qui ne demandent qu'à être revalorisées !**

- 44 kg/hab/an de biodéchets (1 100K€/an)
- 50 kg/hab/an de matières recyclables (soit 300K€/an)
- 6 kg/hab/an de verre (soit 140 K€/an)
- 9 kg/hab/an de textiles, piles, ampoules (soit 100K€/an)

Il ne resterait que 56 kg d'OMR à traiter par an et par habitant si chacun triait correctement ses déchets.

Le « reste à trier » coûte à l'ensemble des usagers 1600k€/an répartis forfaitairement sur tous les habitants qu'ils soient :

- **Bons ou mauvais trieurs**
- **Gros ou petits consommateurs**



5.5 Bilan des déchets occasionnels déposés en déchèteries

- **Le flux total :**
 - Moyenne des dernières 10 années : 16 200 t/an
 - En 2022 : 15 000 t en déchèterie et en Recyclerie
 - Des apports stables avec des variations annuelles de +/- 20%

➤ **Origine des flux**

- 60% des usagers utilisent les déchèteries
- Matières apportées (moyenne 10 ans) :
 - 33% de déchets verts (flux en baisse)
 - 22% de encombrants (flux en hausse jusqu'en 2021)
 - 22% de gravats (stabilisation du flux)

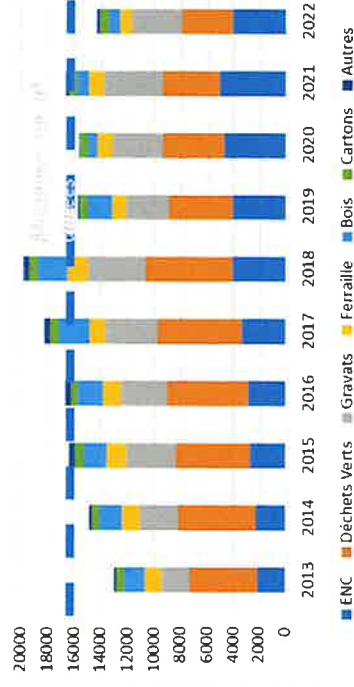
➤ **Encombrants :**

- 4800 tonnes partis à l'enfouissement en 2022

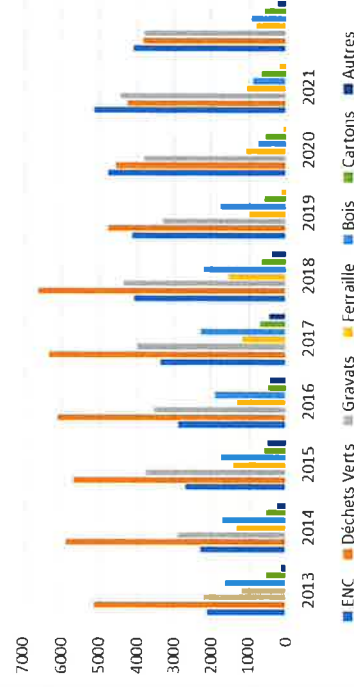
Les déchets occasionnels varient...

... sans pouvoir dégager une réelle tendance...

Evolution des apports de déchets occasionnels



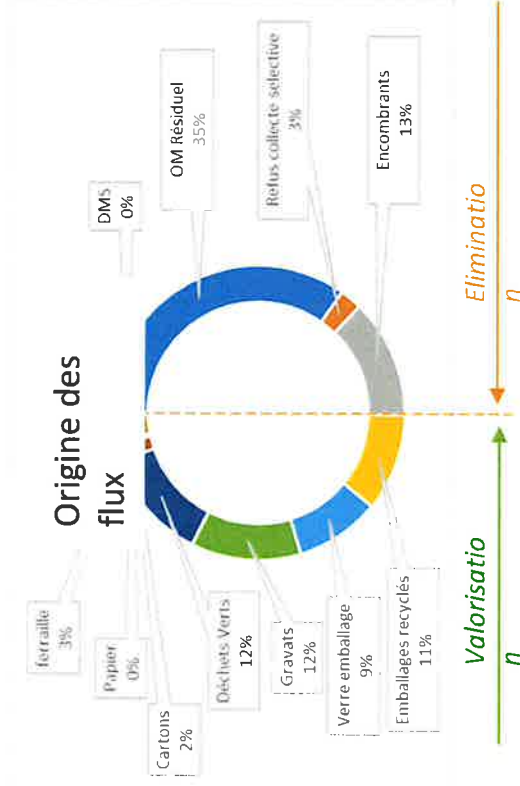
Evolution des apports de déchets occasionnels



6 Une valorisation matière insuffisante

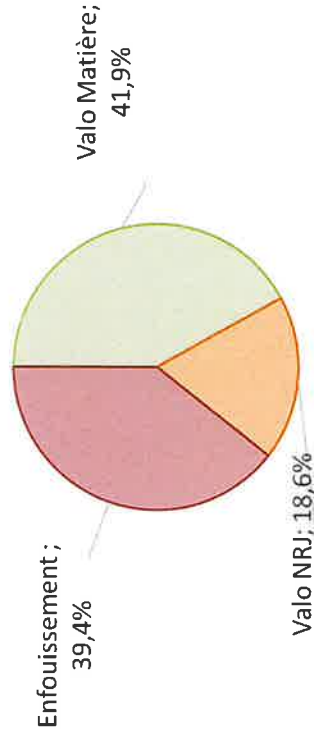
- **En 2022 : 32 606 tonnes de DMA (Hors gravats)**
 - 13 677 tonnes sont valorisées en matière soit 41,9 % (verre, métaux, polymères, fibres, réemploi, biodéchets)
 - Dont 5 988 t valorisées et revendues
 - Dont 7 988 t valorisées mais facturées
 - 6 072 tonnes sont valorisées en énergie soit 18,6 % (incinération, combustion CSR)

➤ **12 857 tonnes sont enfouies soit 39,4 %**



Envoyé en préfecture le 20/12/2023
 Reçu en préfecture le 20/12/2023
 Publié le 20/12/2023
 ID : 033-253303499-20231212-D20231231-DE

Part de la valorisation vs Enfouissement des Flux
(Hors gravats)



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 033-253303499-20231212-D20231231-DE

S'LOA

Des objectifs assignés

1. Par l'Etat : lois AGEC & LTECV
2. Par la Région Nouvelle-Aquitaine : l'agenda 21



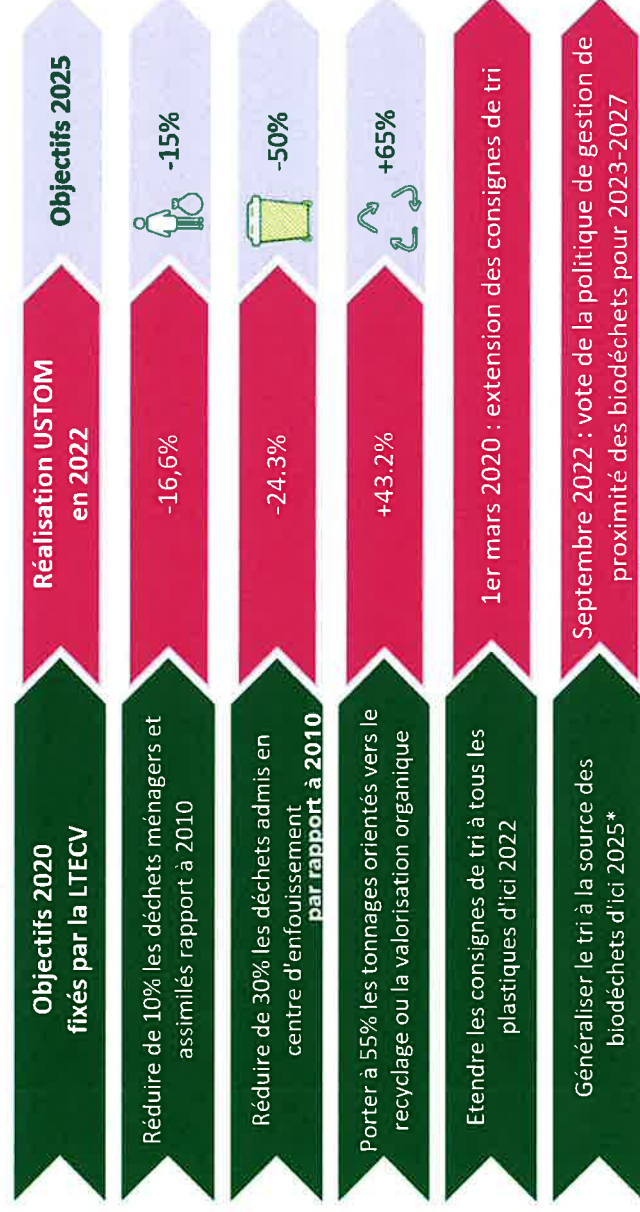
RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

USTOM

PLPDMA - CCES N°6 du 7 Décembre 2023

14

1. Les objectifs « métier » fixés aux niveaux Régional et National



- **Atteindre 65% de valorisation matière devient crucial pour l'USTOM**
- **Réduire l'enfouissement de 50% en 2025 par rapport à 2010**
- **Inscrire le plan d'action dans la charte Néo Terra de la Région NA**
- **Participer à la démarche territoire engagé avec les 6 EPCI**

2. Les objectifs transversaux fixés par Néo Terra (agenda région Nouvelle-Aquitaine)

- **Ambition 1 : Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir**
 - Objectif n°1 : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité
 - Objectif n°2 : Reconstruire la biodiversité
 - Objectif n°3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à tous
- **Objectif n°4 : Réduire l'empreinte humaine : éco-conception et réduction des déchets ***
- **Ambition 2 : Ancrer les solidarités au cœur des transitions**
 - Objectif n°1 : Encourager la persévérance scolaire et réduire l'abandon scolaire
 - Objectif n°2 : Allier inclusion et transitions dans les parcours de formation professionnelle
 - **Objectif n°3 : Ecrire ensemble un nouveau récit pour une justice sociale et environnementales ***
- **Ambition 3 : Accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires**
 - **Objectif n°1 : Etendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations ***
 - Objectif n°2 : Transformer les produits agroalimentaires au plus proche des territoires de production et consommation
 - Objectif n°3 : Rendre accessible à tous des produits sains, locaux et de qualité
- **Ambition 4 : Innover pour une économie responsable et décarbonée**
 - Objectif n°1 : Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi
 - Objectif n°2 : Renforcer notre souveraineté par l'innovation à impact
 - **Objectif n°3 : Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement économique ***
- **Ambition 5 : Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés aux changements climatiques**
 - Objectif n°1 : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire
 - Objectif n°2 : Promouvoir la transition de l'habitat pour tous et en particulier pour les jeunes
 - **Objectif n°3 : Accompagner des territoires équilibrés et résilients ***
- **Ambition 6 : Prévenir et soigner, une approche unifiée de la santé des écosystèmes**
 - Objectif n°1 : Préserver les environnements et le vivant comme condition de la bonne santé
 - Objectif n°2 : S'engager pour une santé durable dans toutes les filières économiques
 - Objectif n°3 : Développer de nouvelles méthodes préventives, diagnostiques et thérapeutiques dans les 3 santes
 - Objectif n°4 : Mieux comprendre, sensibiliser et former pour anticiper les menaces sanitaires

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 033-253303499-20231212-D20231231-DE

SLOA

Vision stratégique à horizon 2030

1. Structure de la stratégie
2. Les 10 fiches actions déclinées
3. Zoom sur la gestion des biodéchets
4. Zoom sur le captage des emballages
5. Zoom sur la réduction des déchets occasionnels



REGION
Nouvelle-
Aquitaine

USTOM

PLPDMA - CCES N°6 du 7 Décembre 2023

17

1. Structure du PLPDMA

➤ **Axe 1 : Changer nos comportements individuels de consommation du quotidien**

- Mettre en place ou renforcer des actions pour une consommation responsable
- Développer le « fabriquer maison » pour remplacer les consommables
- Cuisiner des produits frais produits localement (*fiche actions*)

➤ **Axe 2 : Reconsidérer notre lien matériel à nos équipements**

- Passer de l'avoir à l'usage
- Privilégier les achats de seconde main
- Choisir des produits durable et facile d'entretien

➤ **Axe 3 : Reconsidérer certains déchets comme une ressource à disposition**

- Valoriser à la source les restes alimentaires (*fiche actions*)
- Valoriser à la source les déchets verts (*fiche actions*)
- Autres matières valorisables

➤ **Axe 4 : Renforcer les actions de sensibilisation au tri des déchets**

- Les déchets du quotidien
- Les déchets occasionnels
- Les déchets des habitats collectifs, établissements publics et activités professionnelles

➤ **Axe 5 : Construire et entretenir un réseau d'acteurs locaux engagés**

- Promouvoir les communautés, les communes, les établissements et les professionnels engagés
- Promouvoir les événements portés sur la thématique de la réduction et de la revalorisation des déchets
- Mettre en place des partenariats privés pour monter des synergies locales

➤ **Axe 6 : Faire assumer la responsabilité du traitement des déchets**

- Améliorer le lien à l'usager particulier (*fiche actions*)
- Accompagner les gros producteurs à réduire leurs déchets et à mieux trier
- Faire accepter le coût du service public

Réduire
la consommation
de déchets

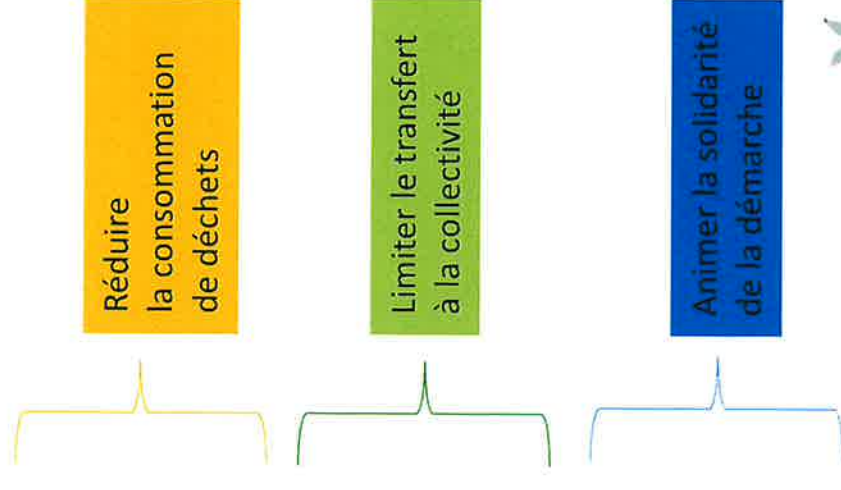
Limiter le
transfert
à la collectivité

Animer la
solidarité
de la démarche



2. Une stratégie déclinée en 10 fiches actions

- **Axe1 : Changer nos comportements individuels de consommation du quotidien**
 - Fiche n°1 : Sensibilisation aux gestes du quotidien
 - Fiche n°2 : Gaspillage alimentaire
- **Axe2 : Reconsidérer notre lien matériel à nos équipements**
 - Fiche n°3 : Sensibilisation à la réduction des déchets occasionnels
- **Axe3 : Reconsidérer certains déchets comme une ressource à disposition**
 - Fiche n°4 : Valoriser à la source les restes alimentaires
 - Fiche n°5 : Valoriser à la source les végétaux
- **Axe4 : Renforcer les actions de sensibilisation au tri des déchets**
 - Fiche n°6 : Collecter et valoriser les emballages
 - Fiche n°7 : Ré-emploi et valorisation matière
- **Axe5 : Construire et entretenir un réseau d'acteurs locaux engagés**
 - Fiche n°8 : Intégrer davantage dans le réseau des acteurs économiques territoriaux
- **Axe6 : Faire assumer la responsabilité du traitement des déchets**
 - Fiche n°9 : Améliorer le lien à l'usager particulier
 - Fiche n°10 : Réduire l'empreinte environnementale de la gestion des déchets du citoyen



3. Zoom sur la gestion à la source des biodéchets

Application des 4 Fiches actions : N°2 et N°4 et N°8 et N°9

Objectif :

Les restes alimentaires présents dans les OMR : 46 kg/hab/an*

- Revaloriser 12 kg/hab/an en 2030 (pour atteindre 120kg/hab/an d'OMR)

Plan d'actions sur les 4 prochaines années :

- **Compostage individuel pour les habitants ruraux (44 000 hab)**
 - Distribution de 3 000 composteurs individuels /an
 - Organiser des ateliers de sensibilisation au compostage
- **Compostage collectif pour les habitants en périphérie des bourgs (16 000 hab)**
 - 154 unités réparties sur le territoire (dont les composteurs Fontaine)
 - Sensibiliser les usagers et accompagnement
- **Apport volontaire en composteurs grutables pour les centres bourgs des 5 villes centres**
 - 60 unités de compostage grutables
 - 2 micro-plateformes de compostage (une au nord et une au sud du territoire)



Réelle synergie avec la stratégie de ré-emploi des végétaux « déchets verts »

CCES PLPDMA N°6 du 7 Décembre 2023



4. Zoom sur le captage des emballages pour réduire les OMR

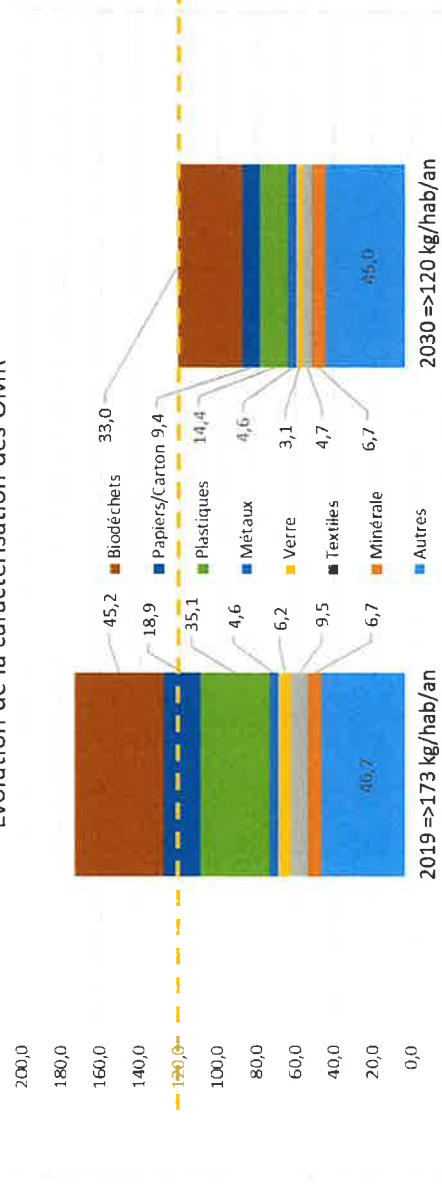
Application des 3 Fiches actions : N°1 et N°6 et N°9

Baisse de la consommation de déchets du quotidien de 7%

- Accompagner le changement des habitudes de consommation (moins d'emballages à usage unique)
- **Mieux trier les emballages et le verre pour réduire les OMR**
- Extraire 50% du potentiel triable (109kg/hab/an) : 54 kg/hab/an
- Accompagner les habitats collectifs (10% de la population)
- Accompagner les gros producteurs et les gros établissements (25% de la production des Omr)

➤ Pour 2030 : 120kg/hab/an

Evolution de la caractérisation des OMR



5. Zoom sur la réduction des déchets occasionnels

Applications des 4 fiches actions : N°3, N°5, N°7, N°8

Eviter les apports de végétaux en déchèterie grâce au broyage sur les communes :

- Mise en place de plateformes communales de broyage des végétaux



Eviter les apports de végétaux en déchèterie grâce à un service chez l'utilisateur :

- Mise en place d'une prestation aidée de broyage des végétaux à domicile
- Production de broyat utilisée sur place en co-produit de compostage ou en paillage

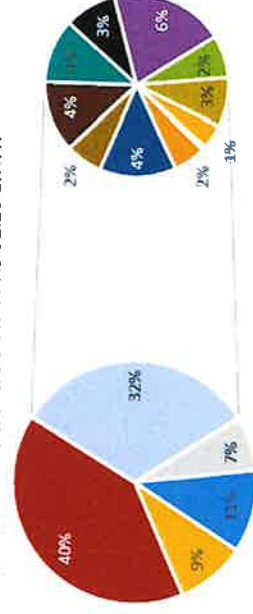


Projet de sur-tri des encombrants et d'extension des REP :

- Valorisation de 50% des encombrants de déchèterie
- Amélioration des services de tri des déchets



Répartition des flux triés dans la benne de « tout venant »



- Réemploi
- DEEE, DEA, DMS
- Pneus
- Huisseries
- Cartons
- Papiers
- Plâtre
- Bois
- Matériels électriques
- Eco meubles
- Polystyrène
- Ferraille
- Plastiques durs
- Plastiques souples
- DV
- Textiles
- Tout-venant